

L'appel de familles et de parlementaires pour le rapatriement des enfants français retenus en Syrie

Des familles et soixante-seize élus lancent un appel et publient une lettre ouverte à l'adresse d'Emmanuel Macron pour demander le retour des mineurs de nationalité française retenus dans des camps en Syrie. Un rassemblement à Paris est aussi prévu ce samedi.



Quelque 200 enfants français sont retenus dans des camps en Syrie auprès de leur mère djihadiste. AFP/Elil Souleiman

par **Timothée Boutry**

Cette fois, ils interpellent directement le Président de la République : « Vos petits-enfants ont fait leur rentrée des classes la semaine dernière, les nôtres n'ont jamais vu d'école ou se souviennent à peine de leur maîtresse; [...] vos petits-enfants apprennent le nom des couleurs en regardant autour d'eux, les nôtres ne connaissent que le marron de la boue et le jaune du sable qui les entourent... »

Ainsi débute la lettre ouverte que le « Collectif des familles unies » adresse ce samedi à **Emmanuel Macron** pour réclamer une nouvelle fois le rapatriement des quelque 200 enfants français retenus dans des camps en Syrie auprès de leur mère djihadiste. À 14 heures, le collectif organise un rassemblement devant le secrétariat d'État à l'Enfance. Chaque participant est invité à venir symboliquement avec un cartable.

En parallèle, une autre offensive, politique celle-là, est en cours. Comme nous le révélons, soixante-seize parlementaires lancent un appel pour demander le rapatriement des enfants et des mères. 76 députés, sénateurs et députés européens de tous bords (sauf RN) l'ont déjà paraphé.

La France suit la doctrine du « cas par cas »

L'initiative de cet appel revient au député **Pierre Morel-A-L'huissier** (UDI) et à son collègue sénateur **Pierre Laurent** (PCF). En juillet, accompagnés de l'avocate **Marie Dosé** très en pointe sur le sujet, ils ont rencontré la conseillère justice d'Emmanuel Macron. « Elle nous a expliqué qu'à l'Élysée les positions étaient divisées entre les partisans d'un rapatriement et ceux qui y étaient hostiles. Elle nous a indiqué que toute action visant à faire pencher la balance vers le rapatriement était bonne. On s'est senti investi d'une mission supplémentaire », confie Pierre Morel-A-L'Huissier.

« Je suis scandalisé par l'insensibilité du gouvernement par rapport à la situation humanitaire des enfants, complète Pierre Laurent. On est en train de les priver de tout avenir et c'est inacceptable. Quant à la situation délicate des mères, l'impératif judiciaire et sécuritaire s'impose. »

Sur ce sujet, la France suit la doctrine du « cas par cas » : les orphelins de père et de mère peuvent être rapatriés, mais pour les enfants dont un des parents est encore en vie, il faut leur autorisation. Depuis l'effondrement du groupe État islamique en mars 2019, la France a ramené 28 enfants de Syrie.

La lettre du « Collectif des familles unies »

« Monsieur le président de la République,

Vos petits-enfants ont fait leur rentrée des classes la semaine dernière, les nôtres n'ont jamais vu d'école ou se souviennent à peine de leur maîtresse ;

Votre petit-fils a appris à lire à cinq ans sans que personne ne sache comment, nos petits-enfants n'ont pas un seul livre à ouvrir ;

Vos petits-enfants apprennent le nom des couleurs en regardant autour d'eux, les nôtres ne connaissent que le marron de la boue et le jaune du sable qui les entourent ;

Vos petits-enfants mangent à leur faim et probablement trop de sucreries, les nôtres sont faméliques à force de malnutrition et de diarrhées ;

Vos petits-enfants gambadent et jouent au foot dans la cour de l'Élysée, les nôtres sont coincés sous des tentes de quelques mètres carrés et n'osent en sortir de peur d'être agressés ;

Vos petits-enfants dorment sous des couvertures et des édredons en plein hiver, les nôtres grelottent sous leurs tentes, emmitouflés dans des anoraks troués, et luttent contre le froid syrien avoisinant moins dix degrés ;

Vos petits-enfants sont partis en vacances cet été au bord de la mer, probablement au Touquet, les nôtres ont dû supporter sans bouger une canicule de plus de quarante-cinq degrés des semaines durant ;

Vos petits-enfants sont chéris, vaccinés et soignés, les nôtres sont exposés à toutes les maladies, à toutes les infections, et souffrent dans leur chair sans aucun accès aux soins,

Vos petits-enfants, parfois, s'interrogent sur la mort et en ont peur, les nôtres assistent à l'agonie de leurs copains atteints de gangrènes, d'infections pulmonaires ou de déshydratation,

Vos petits-enfants adorent aller chez vous et chez leur grand-mère le week-end, les nôtres ne cessent de nous demander quand ils pourront enfin nous voir « pour de vrai »,

Vos petits-enfants sont punis lorsqu'ils ont fait une bêtise, les nôtres sont punis de n'avoir rien fait,

Vos petits-enfants, comme les nôtres, sont français.

Vous avez souhaité faire des 1000 premiers jours de la vie d'un enfant une priorité de l'action publique ; que faites-vous des 1000 premiers jours de la vie de nos petits-enfants ?

Vous avez affirmé que les pouvoirs publics avaient « un droit de regard, d'action, une forme de droit d'ingérence quand il s'agit de protéger nos enfants » ; quand allez-vous protéger nos petits-enfants ?

Vous avez affirmé que « la France n'abandonnait jamais ses enfants, quelles que soient les circonstances et où qu'ils se trouvent » ; pourquoi abandonnez-vous nos petits-enfants ?

Un jour peut-être, et grâce à vous, nos petits-enfants s'amuseront dans la même cour de récréation que les vôtres, joueront sur le même terrain de sport que les vôtres, liront le même livre, apprendront les mêmes leçons, et grandiront ensemble. Parce que nos petits-enfants sont comme les vôtres, des enfants français innocents qu'il ne tient plus qu'à vous de sauver. »

L'Appel des Parlementaires pour le rapatriement des enfants français et de leurs mères détenus arbitrairement en Syrie

« Dans deux camps de réfugiés situés au nord-est de la Syrie croupissent depuis des mois et parfois des années deux cents enfants français et leurs mères détenus arbitrairement. Ils sont détenus par l'administration autonome kurde qui a appelé à de nombreuses reprises la France et les pays concernés à rapatrier leurs ressortissants majeurs et mineurs, en vain. Les deux tiers de ces enfants français ont moins de six ans : certains sont nés en France, d'autres en Syrie, d'autres encore sont nés sous une tente dans ces camps de fortune.

Les conditions sanitaires dans lesquelles survivent ces enfants sont parfaitement indignes : plus de trois cents enfants sont décédés dans le seul camp d'Al Hol en 2019 et des dizaines d'enfants sont morts de malnutrition, de déshydratation, d'arrêts cardiaques et d'hémorragies internes depuis le début de l'été. Le pic de mortalité des enfants de moins de cinq ans a été enregistré entre le 6 et le 10 août à Al Hol : il est trois fois plus élevé que le taux de mortalité enregistré depuis le début de l'année 2020. Les températures avoisinent les 45 degrés dans les camps et l'accès aux soins se restreint de jour en jour. Tous ces enfants auraient pu être sauvés s'ils avaient été rapatriés et pris en charge dans leur pays.

Ces enfants sont innocents : ils n'ont pas choisi de naître en Syrie ou dans ces camps, et ils n'ont pas non plus choisi d'être emmenés en zone de guerre. Ils sont des victimes que la France ne peut pas abandonner. Aucun enfant ne doit payer pour le choix de ses parents. Laisser périr ces enfants dans ces camps en les exposant directement à des traitements

inhumains et dégradants est contraire à tous nos engagements internationaux et indignes de notre Etat de droit.

Le Défenseur des droits, la Commission nationale Consultative des Droits de l'Homme, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, l'UNICEF, l'Association Française des Victimes du Terrorisme et tant d'autres institutions ont officiellement appelé les Etats à sauver ces enfants avant qu'il ne soit trop tard. De nombreux cas de contamination au Covid 19 ont été diagnostiqués sur cette zone et la propagation du virus risque d'être fulgurante. Les enfants, déjà profondément affaiblis physiquement et psychologiquement, ne pourront résister à cette pandémie. La politique française dite « du cas par cas » n'est plus acceptable : la France ne peut choisir de sauver tel enfant et de laisser périr tel autre, parce qu'aucun ne mérite d'être abandonné.

L'intérêt supérieur des enfants concernés n'est pas d'être arrachés des bras de leurs mères en Syrie et de rentrer en France en les sachant seules dans la tente où ils ont souffert avec elles. Mais notre appel au rapatriement de ces femmes françaises est dicté avant tout par un impératif sécuritaire. Pour notre sécurité en effet, les mères de ces enfants ne peuvent rester dans les camps de Roj et d'Al Hol où les évasions et les insurrections se multiplient : elles doivent être rapatriées afin d'être jugées et condamnées en France.

Depuis des mois, Daech appelle publiquement ses partisans à libérer ces femmes pour mieux les enrôler et faire grossir ses rangs. Une attaque a eu lieu le 12 août dernier à l'intérieur du camp d'Al Hol par un groupe armé dont le dessein était de contraindre ces femmes à rejoindre Daech. Les camps de Roj et d'Al Hol sont des foyers de violence et de radicalisation extrêmement dangereux, et l'instabilité de cette zone nous oblige à rapatrier la centaine de femmes françaises qui y sont détenues. Ces femmes ne peuvent être jugées ni par l'Administration locale kurde autoproclamée, ni par le régime syrien, ni par l'Irak, et aucune juridiction pénale internationale ne pourra être créée à court et moyen terme dans cette zone en proie à autant de conflits extérieurs et internes.

Toutes ces femmes sont sous le coup d'une procédure judiciaire antiterroriste en France. Le parquet national antiterroriste et les magistrats instructeurs antiterroristes français sont en effet saisis des dossiers de chacune d'entre elles, et nous devons avoir confiance en la justice antiterroriste de notre pays.

Dans une lettre rendue publique le 11 septembre dernier, les plus grands spécialistes du contre-terrorisme et de la sécurité intérieure aux Etats-Unis et en Grande Bretagne refusaient, « en ce triste anniversaire », que « l'histoire ne se répète », et assuraient que le choix de laisser ces femmes et ces enfants dans les camps de Roj et d'Al Hol créerait irrémédiablement le terrorisme de demain : « Ne répétez surtout pas les erreurs du passé et brisez le cycle de la violence » assénaient-ils aux Etats concernés, et à la France en particulier.

En France, le coordonnateur des juges antiterroristes, Monsieur David De Pas, particulièrement conscient du danger que nous encourrons en laissant pourrir cette situation, a publiquement appelé la France à « une volonté politique de rapatriement », pointant le risque des migrations incontrôlées du fait des évasions » et de la « reconstitution de groupes terroristes combattants particulièrement aguerris et déterminés dans la région ». L'Administration locale kurde, complètement dépassée par la situation, appelle de son côté les Etats concernés à prendre leur responsabilité depuis près de deux ans, et est parfaitement

consciente de son incapacité à sécuriser ces camps. Rapatrier ces femmes pour notre sécurité présente et à venir est devenu un enjeu impérieux.

Au nom de l'impératif humanitaire, nous, parlementaires, appelons la France à rapatrier immédiatement les enfants français victimes de traitements inhumains et dégradants qui périssent dans les camps syriens.

Au nom de l'impératif sécuritaire, nous, parlementaires, appelons la France à prendre ses responsabilités et à organiser le rapatriement des femmes françaises détenues dans les camps de Roj et d'Al Hol dans les meilleurs délais. »

76 SIGNATAIRES :

Les députés : Clémentine Autain (LFI) ; Joël Aviragnet (PS) ; Delphine Bagarry (Ecologie Démocratie Solidarité) ; Ugo Bernalicis (LFI) ; Pascal Bois (LREM) ; Claire Bouchet (LREM) ; Pierre Cabaré (LREM) ; Emilie Cariou (Ecologie Démocratie Solidarité) ; Annie Chapelier (Ecologie Démocratie Solidarité) ; André Chassaigne (Gauche Démocrate et Républicaine) ; Jean-Michel Clément (Libertés et Territoires) ; Bérangère Couillard (LREM) ; Jennifer De Timmerman (Ecologie Démocratie Solidarité) ; Frédérique Dumas (Libertés et Territoires) ; Elsa Faucillon (Gauche Démocrate et Républicaine) ; Yannick Favennec Becot (non-inscrits) ; Albane Gaillot (Ecologie Démocratie Solidarité) ; Guillaume Garot (Socialistes et apparentés) ; Philippe Gosselin (LR) ; Chantal Jourdan (Socialistes et apparentés) ; Hubert Julien-Laferrière (Ecologie Démocratie Solidarité) ; Jean-Luc Lagleize (MoDem) ; Jérôme Lambert (Socialistes et apparentés) ; François-Michel Lambert (Libertés et Territoires) ; Didier Le Gac (LREM) ; Jacques Maire (LREM) ; Emmanuelle Ménard (non-inscrits) ; Sandrine Mörch (LREM) ; Pierre Morel-A-L'Huissier (UDI et Indépendants) ; Naïma Moutchou (LREM) ; Philippe Naillet (Socialistes et apparentés) ; Matthieu Orphelin (Ecologie Démocratie Solidarité) ; Bertrand Pancher (Libertés et Territoires) ; Maud Petit

(Modem) ; Dominique Potier (Socialistes et apparentés) ; Florence Provendier (LREM) ; Richard Ramos (MoDem) ; Maina Sage (non-inscrits) ; Hervé Saulignac (Socialistes et apparentés) ; Sira Sylla (LREM) ; Aurélien Taché (Ecologie Démocratie Solidarité) ; Sylvie Tolmont (PS) ; Boris Vallaud (Socialistes et apparentés) ; Laurence Vanceunebrock (LREM) ; Michèle Victory (Socialistes et apparentés) ; Philippe Vigier (non-inscrits)

Les sénateurs : Eliane Assassi (PCF) ; Esther Benbassa (EELV) ; Joël Bigot (PS) ; Eric Bocquet (PCF) ; Muriel Cabaret (PS) ; Laurence Cohen (PCF) ; Cécile Cukierman (PCF) ; Yves Daudigny (PS) ; Nassimah Dindar (UDI) ; Fabien Gay (PCF) ; Michelle Gréaume (PCF) ; Guillaume Gontard (EELV) ; Pierre Laurent (PCF) ; Michelle Meunier (PS) ; Christine Prunaud (PCF) ; André Vallini (PS)

Les députés européens : François Alfonsi (EELV) ; Benoit Biteau (EELV) ; Damien Careme (EELV) ; David Cormand (EELV) ; Gwendoline Delbos-Corfield (EELV) ; Karima Delli (EELV) ; Raphael Glucksmann (Place publique) ; Claude Gruffat (EELV) ; Yannick Jadot (EELV) ; Michèle Rivasi (EELV) ; Caroline Roose (EELV) ; Mounir Satouri (EELV) ; Marie Toussaint (EELV) ; Salima Yenbou (EELV)